

RAPPORT ANNUEL 2008

AGIR ENSEMBLE POUR CRÉER L'AVENIR



Desjardins
Régime de rentes

Conjuguer avoirs et êtres

**VISITEZ LE SITE WEB DU RÉGIME DE RENTES
DU MOUVEMENT DESJARDINS : www.rcd-dgp.com**

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Siège social :

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 7N5

Adresse électronique : crmd@desjardins.com

L'intérieur de ce rapport est imprimé sur du papier fait de fibres recyclées.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants de l'année 2008	1
Message du président	2
Revue de la performance financière du Régime	3
Investissement guidé par le passif	7
Profil de risque intégré du Régime	7
Principales initiatives et résultats du plan d'affaires 2008	7
Gouvernance	8
Membres du Comité de retraite	9
États financiers	10
Situation financière du Régime	12
Organigramme de la direction exécutive	12
Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD)	12
Sommaire du Régime	13

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2008

RENDEMENT SUR LES ACTIFS

La Caisse de retraite affiche un rendement négatif de 23,8 % pour l'année 2008, se situant au 4^e quartile, après trois années consécutives de rendement au 1^{er} quartile.

SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats de la plus récente évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 démontraient la solidité financière du Régime. Une nouvelle évaluation actuarielle devra être déposée au plus tard au 31 décembre 2009 et, bien que les résultats de 2008 influent sur la situation financière du Régime, celle-ci bénéficiera des allègements annoncés par le gouvernement.

ACTIF NET DE 4,2 G\$ AU 31 DÉCEMBRE 2008

L'actif net du Régime se chiffre à **4,2 milliards de dollars** au 31 décembre 2008. Le RRMD se situe au **8^e rang** des régimes de rentes privés au Canada.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU RÉGIME

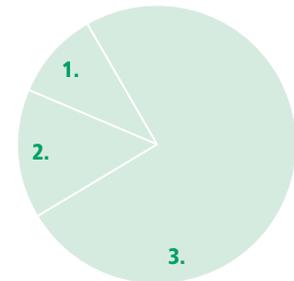
Hausse de l'actif net de 1,1 G\$ sur six ans



LES PARTICIPANTS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Nombre total de participants : 49 123

1. **5 035** Rentes différées
2. **7 327** Retraités
3. **36 761** Participants actifs



MESSAGE DU PRÉSIDENT

INTRODUCTION – CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



DENIS PARÉ
Président

L'année 2008 a été marquée par une crise financière sans précédent sur les marchés américains, canadiens et internationaux, qui a eu et continue d'avoir d'importantes répercussions à l'échelle planétaire. Les perspectives de croissance économique mondiale continuent d'être incertaines et plusieurs pays sont entrés en récession, alors que d'autres ont vu diminuer nettement leur croissance. Rappelons que ce sont les problèmes du secteur de l'immobilier résidentiel américain qui ont constitué l'élément déclencheur de cette crise qui a eu des répercussions négatives sur la performance des marchés financiers.

Les titres d'institutions financières, reconnus pour leur valeur sûre et fondamentale, sont ceux qui ont subi le plus l'influence néfaste de l'incertitude des marchés.

Dans la tourmente générale, les caisses de retraite canadiennes et l'ensemble de leurs pairs à l'échelle internationale n'ont pas échappé à cette crise, et la grande majorité d'entre elles ont été durement touchées. L'importante diminution des valeurs marchandes aura des effets considérables sur les ratios de solvabilité et de capitalisation des régimes et force déjà les gouvernements à intervenir pour stabiliser la situation, permettant ainsi aux régimes de retraite de conserver leur vision et leurs stratégies d'investissement axées sur le long terme.

PERFORMANCE FINANCIÈRE – UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LE RÉGIME

Devant ce contexte, la Caisse de retraite a connu une année particulièrement difficile en 2008, sa première depuis cinq ans. Nul ne doit cependant oublier que la gestion optimale et efficace d'une caisse de retraite doit se faire avec un horizon à long terme. De plus, elle ne doit en aucun temps faire l'objet de décisions d'investissement à court terme fondées sur les mouvements de marchés.

La Caisse de retraite affiche un rendement négatif de 23,8 % en 2008, après trois années consécutives de rendement au 1^{er} quartile grâce à des performances de 14,4 % en 2005, de 15,2 % en 2006 et de 3,4 % en 2007. Outre la baisse des marchés boursiers mondiaux, dans l'ensemble, notre rendement de 2008 s'explique également par la contre-performance de certains gestionnaires traditionnels en portefeuille qui avaient, et ont toujours, une politique d'investissement dont la sélection de titres se fonde sur l'analyse fondamentale. Le glissement du secteur financier explique en partie la performance difficile de certains gestionnaires clés. Notre confiance à leur égard est toujours présente et nous jugerons de leur performance sur un horizon minimal de trois à cinq ans.

La baisse rapide et inattendue du dollar canadien en 2008, combinée à notre politique défensive de couverture de la devise, nous a aussi grandement affectés. Finalement, la crise immobilière a également touché de façon directe nos actifs immobiliers et leur rendement. Il faut garder en perspective que nos rendements sur un horizon de trois à cinq ans en immobilier sont excellents.

Il est important aussi de mentionner que la presque totalité de la chute des cours boursiers de 2008 est survenue au 2^e semestre.

MOBILISATION VERS UNE GOUVERNANCE DE HAUT NIVEAU – UNE RIGUEUR AU SERVICE DES PARTICIPANTS

Devant la situation très volatile observée en 2008, le Comité de retraite a ralenti le rythme des investissements de façon considérable.

L'équipe d'investissement a revu l'ensemble des politiques de placement et des pratiques d'affaires et a fait l'évaluation de chacun des gestionnaires clés en portefeuille, afin de bien saisir les différents risques liés au Régime durant cette période tumultueuse et très volatile. Cette gestion des risques du Régime a été complètement mise à jour à l'automne 2008.

De plus, toutes les classes d'actifs et les titres en portefeuille ont été révisés et ont fait l'objet de nouveaux plans d'investissement approuvés par le Comité de placement. Certaines modifications sont à prévoir, mais le Comité de retraite garde le cap sur son horizon à long terme et maintient sa confiance dans les politiques en place qui ont livré, par le passé, de solides performances. Le Comité de retraite a également complété sa planification stratégique triennale et élaboré un plan d'affaires 2009 comportant 37 initiatives.

Le gouvernement du Québec a réaffirmé sa confiance dans les régimes de retraite à prestations déterminées comme élément central de la sécurité financière des travailleurs pour assurer leur qualité de vie à la retraite. En effet, en adoptant le 16 janvier 2009 des allègements temporaires pour les trois prochaines années en vue de financer les déficits de solvabilité, il protège la compétitivité des employeurs de tels régimes, favorisant ainsi la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées. Tant les retraités que les participants actifs profiteront à long terme de ce choix qui minimisera une possible hausse des cotisations. La prochaine évaluation actuarielle du Régime, devant être déposée à la Régie des rentes du Québec au plus tard avec une date effective du 31 décembre 2009, pourra incorporer ces allègements.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE – UNE COMMUNICATION AMÉLIORÉE ET PRÉSENTE AU QUOTIDIEN

Le Comité de retraite a inauguré, en juin 2008, un site Web destiné à informer les participants et les retraités du Régime de rentes. Ce site a été élaboré de concert avec l'employeur du Régime. Notamment, la refonte des bénéficiaires du Régime, en vigueur pour les services à compter du début de 2009, y fait l'objet d'une description détaillée. Le site Web comprend un simulateur de rentes que tous les participants peuvent facilement utiliser en prenant les données apparaissant sur leur plus récent relevé annuel.

De plus, afin d'améliorer la satisfaction de sa clientèle, la Permanence du Régime a accueilli en ses rangs, en novembre, l'équipe « Service aux participants du RRMD ». Cette équipe, en complémentarité au site Web, accompagne les participants et leur gestionnaire lors de la retraite ou de la cessation de participation. Au début de 2009, les demandes de toutes les composantes, des rentiers et des participants détenant une rente différée ont été centralisées vers cette équipe afin d'assurer une gestion saine et efficace du Régime.

REMERCIEMENTS

Je remercie pour leur précieuse contribution au Comité de retraite, M. Pierre Grenon, représentant des employeurs et président du Comité de vérification, de déontologie et de conformité, ainsi que M. Simon Garneau, représentant des participants actifs, qui ont quitté leurs fonctions en 2008. Je souhaite la bienvenue à M. Pierre Leblanc, représentant des employeurs, et à MM. Vincent Coulombe, Mario Lévesque et Sylvain Rouleau, représentants des participants actifs.

Je tiens aussi à remercier tous les membres du Comité de retraite, le chef de la direction financière du MCD et l'équipe de la direction exécutive Régime de rentes du Mouvement Desjardins pour leur dévouement et leur travail acharné.

L'année 2008 a été très difficile pour les caisses de retraite et particulièrement pour la nôtre. Elle aura été, à bien des égards, une année où des leçons seront à retenir et à utiliser pour assurer notre succès financier et nos engagements à long terme envers tous nos participants. La prudence et la patience sont de mise dans les périodes de forte turbulence comme celle vécue en 2008.

DENIS PARÉ, PRÉSIDENT

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME

Nous faisons face, depuis au moins quinze mois, à une crise financière sans précédent causée à l'origine par les problèmes du secteur de l'immobilier résidentiel américain. Elle a par la suite évolué en passant d'une récession financière à une récession des sociétés, caractérisée par la hausse du taux de chômage, l'essoufflement de l'activité manufacturière mondiale et la baisse des bénéfices des sociétés. C'est pourquoi, à l'instar de la grande majorité des caisses de retraite à l'échelle planétaire, le Régime a connu une année particulièrement difficile en 2008, affichant un rendement général de -23,8 %. En plus de la conjoncture, cette performance de 4^e quartile a été causée par une gestion active difficile, le coût découlant de la protection contre le risque de change et une sous-pondération en obligations au profit de l'immobilier.

Il est aussi important de souligner qu'au cours des cinq dernières années, le Régime a offert trois fois des rendements de 1^{er} quartile dans son univers de référence, grâce notamment à son allocation en immobilier.

Plusieurs initiatives ont été mises en place en 2008 pour faire face à la situation. Il est important, plus que jamais, de maintenir le cap sur notre stratégie d'investissement à long terme guidé par le passif. En effet, considérant l'instabilité des marchés et l'incertitude qui plane à court terme sur l'économie mondiale, nous croyons fermement que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins ne doit pas modifier ses stratégies d'investissement à long terme fondées sur des mouvements de marchés irrationnels à court terme.

HISTORIQUE DU RENDEMENT DU RÉGIME

Année	Rendement	Rang quartile
2008	-23,8 %	4 ^e
2007	3,4 %	1 ^{er}
2006	15,2 %	1 ^{er}
2005	14,4 %	1 ^{er}
2004	9,9 %	3 ^e
2003	14,4 %	2 ^e

RÉPARTITION D'ACTIFS

Classe d'actifs	Rendement au 31/12/2008	Allocation au 31/12/2008	Allocation cible optimale 2012
Marché monétaire	3,0 %	0,8 %	1,0 %
Obligations Univers	3,8 %	20,5 %	6,0 %
Obligations long terme	4,9 %	1,7 %	14,0 %
Dettes immobilières	s.o.	2,2 %	0,0 %
Dettes de pays émergents	-23,0 %	1,2 %	2,0 %
Fonds d'arbitrage	-14,1 %	5,7 %	7,0 %
Total revenus fixes	-1,5 %	31,3 %	29,0 %
Actions canadiennes	-38,4 %	15,2 %	12,0 %
Actions américaines	-25,3 %	5,9 %	0,0 %
Actions EAEO	-36,8 %	10,5 %	8,0 %
Actions mondiales	-34,4 %	8,9 %	15,5 %
Actions pays émergents	-44,0 %	1,9 %	2,5 %
Total marchés boursiers	-35,5 %	42,4 %	38,0 %
Placements infrastructures	-7,1 %	3,9 %	10,0 %
Placements privés	-5,6 %	5,7 %	7,0 %
Placements immobiliers	-12,7 %	15,9 %	15,0 %
Total placements alternatifs	-10,6 %	25,5 %	32,0 %
Grand total	-23,8 %	100,0 %	100,0 %

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Débutée officiellement aux États-Unis en décembre 2007, la récession actuelle est profonde et touche durement la majorité des économies de la planète. Annoncée plus sévère que celle de 2001, elle est déjà plus longue et les pertes d'emplois sont aussi plus importantes. À ce jour, l'ampleur de la baisse des bénéfices des sociétés ressemble à celle de 2001, et nul ne peut prédire avec exactitude la durée et la portée de ses effets néfastes. Il est clair que les difficultés économiques qui frappent les États-Unis depuis un an se sont propagées au reste du monde, touchant la plupart des industries. Les dures conséquences de cette crise sans précédent ont frappé de plein fouet le rendement de la grande majorité des caisses de retraite. Notre Régime n'y a pas échappé.

Le début de 2009 s'annonce assez difficile. Les plans de relance annoncés par les différents gouvernements autour de la planète pourraient ne pas donner de résultats concrets à très court terme. Plusieurs économistes prédisent qu'une reprise générale serait probable à partir de 2010. Une telle situation pourrait se traduire par une pression à la baisse sur les taux d'intérêt et par une forte volatilité des marchés boursiers avant d'assister à un rebond. Le portefeuille du Régime est très bien positionné pour tirer avantage de cette conjoncture.

LES TITRES À REVENUS FIXES

Si, dans le passé, le Régime a été bien servi par sa stratégie de diversification de ses investissements dans la dette de pays émergents et par l'addition de fonds d'arbitrage à son portefeuille de revenus fixes, l'année 2008 a donné des résultats différents et décevants. Également, la fuite des investisseurs vers les valeurs refuges a creusé les écarts de rendement sur les obligations corporatives, et ce, à des niveaux historiquement inédits.

Depuis plus de cinq ans, le prix des obligations est surévalué par rapport à leur valeur historique. Cette divergence amène plusieurs experts à se demander si nous ne sommes pas entrés dans une nouvelle ère où les gouvernements pourraient emprunter à faibles coûts réels et où l'inflation serait parfaitement contrôlée. La récession que nous vivons actuellement et le peu d'optimisme quant à une reprise à court terme ont entraîné les taux à la baisse, accentuant ainsi l'écart avec leur niveau d'équilibre.

L'endettement des gouvernements qui sert actuellement à stimuler l'économie et à sauver les institutions financières aura pour conséquence d'augmenter l'encours des obligations offertes sur les marchés. Ainsi, cette offre excédentaire pourrait mettre sous pression la performance des marchés obligataires pour les prochaines années. Le seul scénario qui permettrait aux taux de rester à leurs niveaux actuels serait celui d'une récession prolongée et d'une déflation forte et soutenue.

LE PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS

Le rendement de 1,9 % du portefeuille obligataire est inférieur de 450 points de base à son indice de référence, le DEX Univers. Contrairement à l'année 2007, la stratégie d'investissement concernant les obligations corporatives et la dette de pays émergents n'a pas donné les résultats escomptés. Des rendements négatifs ont été observés dans ces deux segments.



LE PORTEFEUILLE DE FONDS D'ARBITRAGE

Le portefeuille de fonds d'arbitrage du RRMD a été conçu pour produire des rendements à faible volatilité avec un profil similaire aux obligations et un niveau de risque équivalent. Celui-ci devrait normalement résister aux périodes de crise que peuvent subir les marchés financiers. En général, les fonds d'arbitrage n'ont pas été en mesure de remplir leurs engagements en 2008, étant notamment victimes de la panique des investisseurs et de la couverture médiatique négative. Une restructuration en profondeur est présentement en cours dans cette industrie. Celle-ci forcera plusieurs gestionnaires de fonds d'arbitrage, qui survivront à la crise, à revenir à des concepts plus simples, plus liquides et plus transparents.



LES TITRES DES MARCHÉS BOURSISERS

Au cours des cinq années qui ont précédé 2008, les marchés boursiers ont affiché d'excellents rendements et ont contribué de façon significative à la bonne performance du Régime. À partir de l'automne 2007, les effets de la crise immobilière résidentielle américaine, qui allait se muter en crise économique de grande envergure, ont commencé à faire pression sur l'économie. Les bourses américaines et internationales ont amorcé une longue descente qui s'est accentuée au cours du dernier trimestre de 2008. Le marché boursier canadien, lié aux prix des matières premières, a résisté jusqu'à l'été 2008 pour capituler par la suite, suivant ainsi la descente vertigineuse observée sur les cours pétroliers.

L'intensification de la crise financière, la dégradation des perspectives économiques et la perte de confiance d'une majorité d'investisseurs ont fortement amplifié cette correction boursière. Ces facteurs risquent de maintenir les indices près des niveaux actuels à court terme. La volatilité demeurera très élevée et l'atteinte de nouveaux creux est toujours possible. Toutefois, lorsque l'aversion pour le risque reviendra à un niveau plus normal, il est probable qu'une grande majorité d'investisseurs réintègreront les marchés. Ainsi, les cours boursiers devraient vraisemblablement connaître une remontée.

LE PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES

Après cinq années de croissance soutenue, pendant lesquelles la performance du marché canadien a été supérieure à celle des autres pays développés, la chute rapide des prix des matières premières, jumelée à la mauvaise performance du secteur financier, a été à la source de la baisse spectaculaire enregistrée au courant de l'année 2008. Durant cette période, l'indice S&P/TSX a perdu 33,8 % de sa valeur, dont plus des deux tiers au 4^e trimestre. Pour le Régime, la gestion active a retranché 460 points de base additionnels en 2008. La présence de titres de petite capitalisation et la surpondération du secteur des titres financiers expliquent cette baisse de valeur. Une restructuration de ce portefeuille a été effectuée au cours de l'été et ce repositionnement devrait permettre au portefeuille de tirer avantage d'un éventuel rebond.



LE PORTEFEUILLE D' ACTIONS AMÉRICAINES

L'indice S&P 500 a chuté de 38,5 % en 2008, dont 22,5 % au cours du dernier trimestre seulement, affichant son pire rendement depuis la grande dépression. Il est bon de noter ici que son repli s'est limité à 21,9 % pour les investisseurs canadiens, lesquels ont été favorisés par la baisse du dollar canadien. La débâcle des institutions financières ainsi que la baisse marquée des commodités de 2008 ont marqué l'histoire du marché boursier américain. La crise hypothécaire et du crédit a fait des victimes, tant chez les consommateurs qu'auprès des institutions liées aux différents volets du crédit à l'habitation. Le portefeuille du Régime accuse un retard de 340 points de base sur l'indice de référence. À l'instar du portefeuille d'actions canadiennes, la surpondération en titres du secteur financier, reconnu pour leur valeur fondamentale solide dans le passé, explique en bonne partie la valeur retranchée. En revanche, le portefeuille de petite et moyenne capitalisation a bien fait dans les circonstances, ajoutant plus de 450 points de base, grâce à une bonne gestion active.



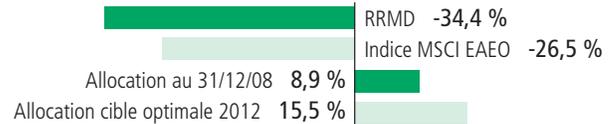
LE PORTEFEUILLE D' ACTIONS INTERNATIONALES

La crise du crédit et la chute des marchés boursiers se sont propagées à l'ensemble des pays du monde entier. Plusieurs banques européennes ont subi le même sort que les banques américaines. L'indice MSCI EAEO a enregistré une perte de 44,9 % en devise locale et de 29,8 % en dollars canadiens. Le portefeuille du Régime a également été frappé dans cette catégorie d'actifs. Le manque à gagner par rapport à l'indice MSCI EAEO s'élève à près de 700 points de base. Toutes les stratégies ont été touchées, mais celles qui sont axées sur la croissance des bénéfiques et sur la petite et moyenne capitalisation ont subi les revers les plus importants. Le marché offre présentement plusieurs excellentes possibilités et le Régime est positionné pour récupérer les baisses de valeur enregistrées en 2008.



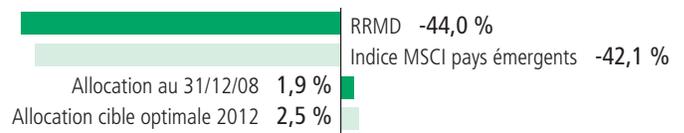
LE PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES

L'indice MSCI Monde n'a pas échappé aux baisses de valeur subies par les autres marchés boursiers. Le rendement de cet indice se chiffre à -26,5 % en dollars canadiens. La gestion active du Régime a retranché 800 points de base à l'indice. Encore une fois, la surpondération en services financiers explique la majorité des dommages subis par le portefeuille. Une revue des gestionnaires en portefeuille est en cours et nous poserons les gestes nécessaires afin de nous assurer de bien nous positionner pour la reprise.



LE PORTEFEUILLE D' ACTIONS DE PAYS ÉMERGENTS

Après avoir connu cinq années exceptionnelles avec une croissance de 202 %, les actions des pays émergents ont subi une forte contraction de leurs rendements en 2008, avec une baisse de l'indice de 42,1 %. La remarquable croissance économique de la Chine et de l'Inde, soutenue principalement par le consommateur américain au cours des dernières années, a soudainement connu un ralentissement important. La théorie du découplage des économies s'est avérée non fondée. Le portefeuille du Régime accuse un léger retard par rapport à l'indice.



LES PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs continuent d'occuper une place prépondérante dans le portefeuille du Régime. Il est important de rappeler que la stratégie d'investissement pour cette classe d'actifs se fonde sur un horizon de placement à long terme (de 5 à 10 ans). Les excellents rendements obtenus par le passé, notamment en ce qui concerne l'immobilier, ont permis au Régime de se situer au 1^{er} quartile de l'univers des caisses de retraite, et ce, pendant trois années consécutives. En 2008, cette catégorie d'actifs n'a pas échappé à la crise et a offert des rendements négatifs pour la première fois en 10 ans.

Nous demeurons confiants envers cette classe d'actifs, car les classes alternatives, particulièrement l'infrastructure, constituent un excellent moyen d'immuniser le passif d'un régime de retraite contre l'inflation et les fluctuations de taux d'intérêt à long terme.

L'INFRASTRUCTURE

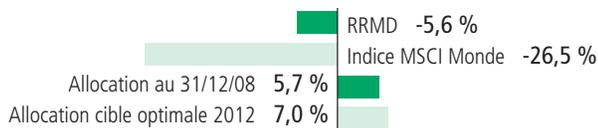
Initié en 2006, le portefeuille de cette classe d'actifs est en construction. Avec une cible optimale de 10 % en 2012, elle représente actuellement 3,9 % des actifs du Régime. Cependant, la fermeture des marchés du crédit et l'élargissement de la prime de risque ont limité la capacité des partenaires à déployer le capital et ont mis une pression à la baisse sur la valeur des actifs en portefeuille en 2008. Le Régime demeure à l'affût des possibilités d'investissement. Plusieurs propositions sont présentement sous évaluation.



LES PLACEMENTS PRIVÉS

Après cinq années consécutives de rendement positif dont une année 2007 exceptionnelle, les rendements générés par les placements privés ont chuté en 2008. Le contexte économique, la précarité des marchés boursiers observée en fin d'année et l'adoption de nouvelles normes comptables expliquent les baisses subies par ce secteur au cours de l'année.

Malgré la mutation amorcée au cours des dernières années, visant à réduire considérablement la pondération du capital de risque au profit d'actifs plus matures et moins risqués, le rendement de -11,2 % du capital de risque a continué à retrancher de la valeur par rapport à -3,9 % enregistré par le rachat d'entreprises. La performance de -5,6 % du portefeuille se compare avantageusement à celle de son indice de référence, le MSCI Monde, qui a enregistré un rendement de -26,5 %. Soulignons que les placements privés ont livré de solides performances de 11 %, 20 % et 11 % les trois années précédentes.

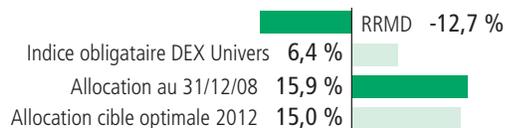


Répartition des placements privés au 31 décembre 2008

Rachat d'entreprises	80 %
Produits industriels	46 %
Consommation	24 %
Communication	14 %
Technologies	7 %
Ressources naturelles	5 %
Sciences de la santé	4 %
Capital de risque	20 %
Technologies	74 %
Sciences de la santé	26 %

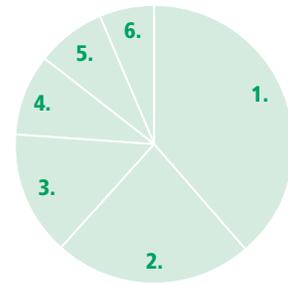
L'IMMOBILIER

L'important cycle haussier amorcé dans le secteur immobilier, depuis la récession de 2001, s'est inversé en 2008. Limités, au début de la crise, aux prêts hypothécaires résidentiels américains à haut risque, les problèmes de crédit se sont propagés ne laissant pratiquement aucun marché indemne. Bien qu'elle soit moins prononcée au Canada pour le moment, la baisse des valeurs marchandes touche le monde entier. Ce contexte de marché difficile explique le rendement de -12,7 % pour l'année. Cependant, la classe d'actifs affiche toujours une bonne performance sur 10 ans, avec un rendement de 13,9 %. Le portefeuille immobilier du Régime est solide et est appuyé par des partenariats de qualité qui nous aideront à atteindre nos objectifs de rendement à long terme.



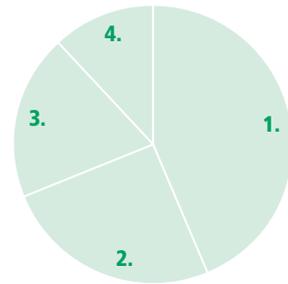
Répartition sectorielle de l'immobilier au 31 décembre 2008

1. 38,8 % Bureaux
2. 23,0 % Commercial
3. 14,4 % Résidentiel
4. 9,6 % Hôtels
5. 8,0 % Industriel
6. 6,2 % Autres



Répartition par région de l'immobilier au 31 décembre 2008

1. 43,8 % Canada
2. 25,2 % Europe
3. 19,3 % États-Unis
4. 11,7 % Autres



LA COUVERTURE DES DEVICES

La politique de couverture des devises n'est pas une activité de spéculation. Elle est une mesure d'atténuation du risque et a pour but de minimiser une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements du Régime à l'étranger qui proviendrait d'une fluctuation de la devise canadienne. En plus de cette couverture, une gestion active vient tempérer davantage ce risque. Cette initiative a été particulièrement profitable en 2007, dans un contexte où la devise canadienne a connu une forte progression relativement aux devises des pays développés. Toutefois, l'année 2008 a été bien différente. La couverture des devises a été frappée de plein fouet par la glissade du dollar canadien par rapport aux deux principales devises que sont le dollar américain et l'euro. La perte de valeur se chiffre à 250 points de base pour le Régime.

INVESTISSEMENT GUIDÉ PAR LE PASSIF

Les régimes de retraite à prestations déterminées ont connu des enjeux de financement au cours des sept dernières années. La baisse des taux d'intérêt a été un facteur de risque prédominant, car la fluctuation du passif d'un régime de rentes est très sensible à cette variable économique. La gestion du financement exige la recherche de solutions permanentes pour minimiser les risques et pour assurer, à long terme, la pérennité de ce type de régime.

Le Comité de retraite a reconduit en 2008 sa politique d'investissement guidé par le passif, adoptée en 2007. Cette démarche consiste à examiner les stratégies d'immunisation d'une partie du passif du Régime, soit le passif des participants retraités. Elle comporte deux volets. D'abord, établir la répartition idéale des actifs de la Caisse de retraite en titres à revenus fixes, compte tenu de la proportion du passif maintenu pour les retraités. Puis, définir l'allocation optimale à l'intérieur de la gamme de produits à revenus fixes offerts en fonction de la structure du passif à immuniser (répartition des déboursés dans le temps, progression en fonction de l'inflation, etc.) et de la relation risque/rendement permise par la politique de placement. La démarche de l'« investissement guidé par le passif » a permis d'établir une allocation cible des actifs à long terme, soit pour 2012. Les changements appropriés seront apportés de façon opportune sur une période de trois à cinq ans, ce qui ajoutera davantage de valeur à la Caisse de retraite, tout en diminuant le risque que le Régime se retrouve en situation de déficit. De plus, la charge de retraite sera moins volatile d'une année à l'autre.

PROFIL DE RISQUE INTÉGRÉ DU RÉGIME

La gestion intégrée des risques du Régime est un processus continu. Le profil de risque, qui a vu le jour en 2006, a donc été mis à jour en 2008, conformément à la stratégie de révision annuelle de l'évolution du risque global du Régime. Le profil de risque permet l'établissement de plans d'actions incorporés au plan d'affaires pour prendre en charge les risques du Régime et ainsi les atténuer.

LISTE DES PRINCIPAUX RISQUES DU RÉGIME PAR IMPORTANCE

1. Déficit de solvabilité
2. Volatilité des marchés
3. Insuffisance de liquidité dans certaines classes d'actifs
4. Gestion des fournisseurs et des partenaires
5. Mauvaises politiques ou stratégies de placement
6. Risque de défaut d'un émetteur/risque de collatéral
7. Rétention de l'expertise et préparation de la relève
8. Risque de charge de retraite
9. Changements défavorables de nature politique, légale ou fiscale
10. Déficit de capitalisation
11. Politiques et décisions sur la gestion des ressources humaines
12. Changements défavorables dans les normes comptables ou actuarielles

PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉSULTATS DU PLAN D'AFFAIRES 2008

Le plan d'affaires 2008 du Régime a été réalisé à 98 %.

VOICI SES PRINCIPALES INITIATIVES

1. Mise en place de la nouvelle répartition d'actifs 2008 avec 15 nouveaux produits ou mandats représentant 1 495 M\$ de transactions
2. Revue de l'ensemble des politiques d'investissement, évaluation de tous les gestionnaires clés et établissement de nouveaux plans d'investissement pour la période 2009 – 2011
3. Gestion active des risques du Régime :
 - Révision du risque global du Régime
 - Évaluation du risque opérationnel du Régime
 - Évaluation du processus d'établissement des états financiers du Régime
4. Intégration de l'équipe « Service aux participants » à la Permanence du Régime afin d'améliorer le service à la clientèle
5. Mise en place du site Web du Régime (partie informationnelle) en collaboration avec l'employeur du Régime

GOUVERNANCE

LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

Conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) représente tous les employeurs de Desjardins pour le compte du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la FCDQ a le pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du Régime, la nature et les modalités d'application des bénéfices octroyés aux participants et aux retraités, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La FCDQ, par son conseil d'administration, se porte garante des obligations (rentes aux employés) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au Régime.

Comité de retraite du Mouvement Desjardins

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par *la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le Règlement du Régime, le Comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement le Régime de rentes, de le gérer et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Les membres qui représentent les employés, les employeurs et les retraités partagent le rôle de fiduciaire du Régime de rentes.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration de la FCDQ. Les représentants des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Comité de placement

Sous la responsabilité du Comité de retraite qui adopte la politique de placement, le Comité de placement a le mandat de s'assurer que celle-ci est appliquée, respectée et suivie, au même titre qu'il coordonne les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion.

Comité de vérification, de déontologie et de conformité (CVDC)

Sous la responsabilité du Comité de retraite, le mandat du CVDC consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification interne et externe, les procédés appliqués à ces vérifications, la gestion de la conformité réglementaire, les règles d'éthique et de déontologie, la politique de traitement des plaintes et la gouvernance.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Depuis 2007, le Comité de retraite s'est doté d'un règlement intérieur conforme aux nouvelles exigences de la loi québécoise sur les régimes complémentaires de retraite. Le règlement intérieur énonce le fonctionnement et les responsabilités du Comité de retraite. Il est révisé annuellement par le Comité de retraite et traite de dix sujets :

- Fonctions et obligations respectives des membres du Comité de retraite

- Règles de déontologie qui régissent les membres du Comité de retraite

- Règles à suivre pour désigner le président, le vice-président et le secrétaire

- Procédure applicable au cours des réunions, et fréquence de celles-ci

- Mesures à prendre pour la formation des membres du Comité de retraite

- Mesures pour gérer les risques

- Contrôles internes

- Livres et registres à tenir

- Règles pour choisir, rémunérer, surveiller et évaluer les délégataires, les représentants et les prestataires de services

- Normes sur les services rendus par le Comité, dont celles relatives aux communications avec les participants

REDDITION

Formation des membres

Les quatre nouveaux membres du Comité de retraite entrés en fonction en 2008 ont été accueillis par une journée de formation le 3 juin 2008. Les membres du CVDC ont bénéficié d'une formation continue, le 29 octobre 2008, dans le cadre de la rencontre annuelle des conseils et comités responsables de l'éthique et de la déontologie dans le Mouvement Desjardins.

Reddition sur les plaintes

En fonction de la politique de traitement des plaintes du Régime, le Comité de vérification, de déontologie et de conformité n'a reçu aucune plainte en 2008. De plus, aucune autre plainte n'était en suspens au 31 décembre 2008.

Nombre de réunions tenues en 2008 par le Comité de retraite et ses sous-comités

- Comité de retraite : **5 réunions**

- Comité de placement : **9 réunions**

- Comité de vérification, de déontologie et de conformité : **4 réunions**

Total : 18 réunions

Le taux de participation des membres des 3 Comités aux réunions est de 94 %.

MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE



01



03



02



05



06



04



07



09



08



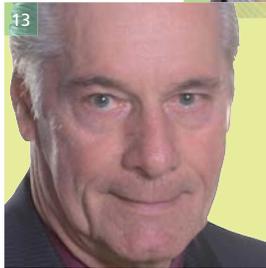
10



11



12



13



14

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS :

01 M. DENIS PARÉ 1,3

Président du Comité
Président du Conseil des représentants
Cantons de l'Est

02 M. JACQUES BARIL 1,3

Vice-président du Comité
et président du Comité de placement
Président du Conseil des représentants
Est de Montréal

03 M. THOMAS BLAIS 2,3

Secrétaire du Comité
Président du Conseil des représentants
Caisses populaires de l'Ontario

04 M. SERGES CHAMBERLAND 1,3

Président du Conseil des représentants
Saguenay-Lac-St-Jean-Charlevoix-Côte-Nord

05 M. NORMAN GRANT 2,3

Président du Comité de vérification,
de déontologie et de conformité
Président du Conseil des représentants
Bas-Saint-Laurent et
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

06 M. PIERRE LEBLANC 1,3

Président du Conseil des représentants
Mauricie

REPRÉSENTANT DES RETRAITÉS ET DES PARTICIPANTS DÉTENANT UNE RENTE DIFFÉRÉE :

07 M. NORMAND DESCHÊNES 2

Retraité de Desjardins

REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS ACTIFS :

REPRÉSENTANTS DES CAISSES :

08 M. SYLVAIN ROULEAU

Directeur adjoint, Services aux particuliers
Caisse populaire Desjardins
du Piémont Laurentien

09 M. VINCENT COULOMBE

Directeur, Placement Financement
Caisse populaire Desjardins
de Charlesbourg

REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION :

10 M. CLÉMENT ROBERGE 1

Vice-président Finance Réseau
Fédération des caisses
Desjardins du Québec

REPRÉSENTANT DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES :

11 M. MARIO LÉVESQUE

Conseiller en actuariat
Développement des produits et Tarification,
caissassurance pour les particuliers
Desjardins Sécurité financière

MEMBRE EXTERNE :

12 M. REYNALD-N. HARPIN 1

Expert-conseil en placement
Administrateur de sociétés

OBSERVATEURS :

13 M. YVON LESIÈGE

Retraité de Desjardins

14 MME JOHANNE ROCK

Directrice générale de la Caisse
populaire Desjardins de East Angus

1 Membre du Comité de placement

2 Membre du Comité de vérification,
de déontologie et de conformité

3 Membre du conseil d'administration
de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

ÉTATS FINANCIERS

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les renseignements financiers ci-joints sont extraits des états financiers consolidés du Régime de rentes du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2008, sur lesquels PricewaterhouseCoopers a exprimé une opinion sans réserve en date du 20 février 2009.

Pour mieux comprendre la situation financière du Régime et l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations consolidé, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers consolidés vérifiés.

RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

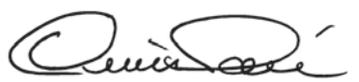
Actif net consolidé disponible pour le service des prestations

Au 31 décembre 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
Actif		
Placements, à la juste valeur		
Obligations	836 212	1 018 585
Actions	1 541 588	2 287 694
Fonds à valeur unitaire	608 931	747 707
Placements privés et infrastructures	400 658	285 917
Prêts hypothécaires	14 541	15 164
Placements immobiliers	675 764	707 039
Encaisse et titres de marché monétaire	233 350	570 535
	4 311 044	5 632 641
Comptes débiteurs	30 871	31 357
Instruments financiers dérivés	10 700	11 273
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	131 972	338 013
	4 484 587	6 013 284
Passif		
Comptes créditeurs	23 890	25 335
Instruments financiers dérivés	14 100	4 261
Engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	248 468	531 565
	286 458	561 161
Actif net disponible pour le service des prestations	4 198 129	5 452 123

Approuvé par le Comité de retraite,



administrateur



administrateur

ÉTATS FINANCIERS

RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Évolution de l'actif net consolidé disponible pour le service des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
Augmentation de l'actif		
Revenus de placements		
Obligations	45 390	52 103
Actions	76 500	52 607
Placements privés et infrastructures	6 194	7 414
Prêts hypothécaires	998	1 071
Placements immobiliers	3 332	4 669
Encaisse et titres de marché monétaire	9 323	14 153
Autres revenus	372	47
	142 109	132 064
Variations des justes valeurs des placements et des instruments financiers dérivés	(1 443 542)	53 940
	(1 301 433)	186 004
Cotisations		
Des employeurs	177 869	165 796
Charges administratives	(6 081)	(5 734)
	171 788	160 062
Des employés	99 705	92 988
Cotisations, déduction faite des charges administratives	271 493	253 050
Ententes de transfert et fusion de régimes	3 871	3 514
	275 364	256 564
	(1 026 069)	442 568
Diminution de l'actif		
Prestations versées aux participants		
Rentes	133 929	120 530
Remboursements	51 793	46 120
Transferts à d'autres régimes	2 030	1 930
	187 752	168 562
Gestion des placements, frais de garde et coûts des transactions	37 988	41 015
Honoraires de performance	2 185	7 092
	227 925	216 669
Augmentation (diminution) de l'actif net	(1 253 994)	225 899
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	5 452 123	5 226 224
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	4 198 129	5 452 123

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, chaque régime doit déposer obligatoirement une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans.

La plus récente évaluation actuarielle du Régime, effectuée au 31 décembre 2006, démontrait que le Régime était en excellente santé financière. Le ratio de capitalisation s'établissait à 103,6 %, et le degré de solvabilité était égal à 98,8 %, le plaçant au 1^{er} quartile de son univers des caisses de retraite canadiennes.

Le degré de solvabilité indique la capacité d'un régime de s'acquitter de ses obligations en cas de liquidation. Quant au degré de capitalisation, il est utilisé principalement pour établir la stratégie en matière de cotisations puisque, sur cette base, on suppose que le Régime existera perpétuellement.

La prochaine évaluation actuarielle devra être déposée auprès de la Régie des rentes du Québec au plus tard au 31 décembre 2009.

La crise financière mondiale qui secoue les places boursières depuis le 3^e trimestre de 2007 nuit aux rendements des caisses de retraite et, par conséquent, à leur ratio de capitalisation et, dans une plus forte mesure, à leur ratio de solvabilité. Cette situation pourrait avoir des effets, à court et à moyen terme du moins, sur le financement requis des régimes à prestations déterminées. Faisant suite à cette crise sans précédent, le gouvernement du Québec a adopté, le 16 janvier 2009, des allègements pour le financement des déficits de solvabilité ayant pour but de donner la flexibilité aux régimes et la possibilité de remédier à cette situation au cours des années à venir. Les allègements temporaires permettront de contenir à un niveau plus raisonnable les cotisations requises au Régime pour rembourser le déficit de solvabilité au moment du dépôt de la prochaine évaluation actuarielle. Les allègements sont en place pour trois ans, du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2011.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE RRMD

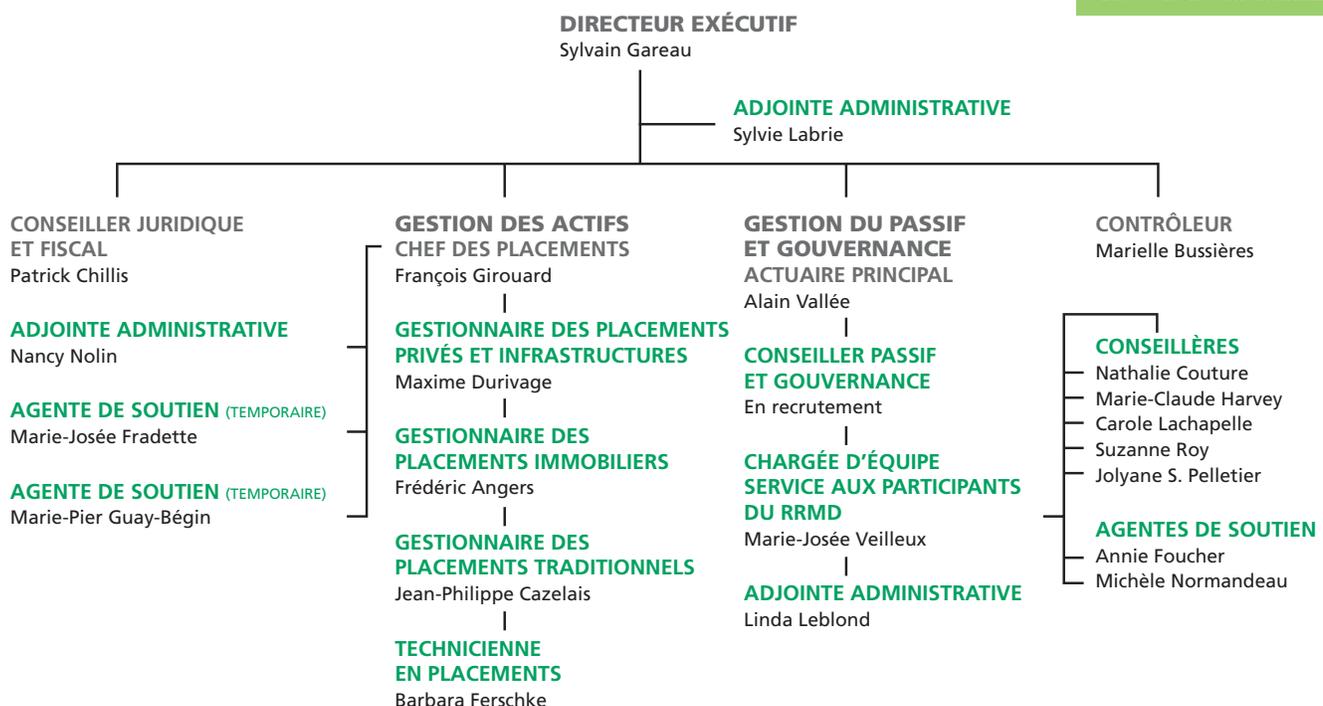
La direction exécutive RRMD relève du 1^{er} vice-président et chef de la direction financière du MCD, M. Raymond Laurin.



RAYMOND LAURIN
PVP et chef de la direction financière du MCD



SYLVAIN GAREAU
Directeur exécutif du RRMD



SOMMAIRE DU RÉGIME

Le sommaire du Régime qui suit tient compte de la refonte du Régime de 2009. Une description détaillée des bénéfices est accessible par le site Web du Régime à l'adresse suivante : www.rcd-dgp.com.

PARTICIPATION : Obligatoire pour les salariés âgés de 25 ans et plus; facultative pour ceux qui ont moins de 25 ans.

COTISATIONS : 4,25 % du salaire cotisable, jusqu'à 65 % du MGA et 7,65 % de l'excédent.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COTISATIONS : Taux de rendement net obtenu sur la valeur ajustée de l'actif du Régime pour une année civile; il entre en vigueur au 1^{er} avril suivant et le demeure jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL CRÉDITÉ SUR LES COTISATIONS (%)

1999	2000	2001	2002	2003	2004
9,20	15,20	16,22	9,17	3,49	3,03
2005	2006	2007	2008	Moyenne de 10 ans	
2,98	4,81	11,26	10,08	8,64	

ÂGE NORMAL DE RETRAITE : 65 ans

RENTE NORMALE DE RETRAITE (payable à 65 ans et soumise à la clause de rente maximale) :

Salaires 5 = Salaires moyens des cinq années les mieux rémunérées

MGA 5 = Moyenne du maximum des gains admissibles à la RRQ ou RPC de l'année de la retraite + les quatre années précédentes

Pour le service avant 2009, elle est déterminée comme suit :
(1,3 % du salaire 5 jusqu'au MGA 5 X années créditées) +
(2 % du salaire 5 excédant le MGA 5 X années créditées)

Pour le service à compter de 2009, elle est déterminée comme suit :
(1,5 % du salaire 5 jusqu'au MGA 5 X années créditées) +
(2 % du salaire 5 excédant le MGA 5 X années créditées)

FORME NORMALE DE LA RENTE :

a) Participant ayant un conjoint : Rente réversible au conjoint survivant égale à 60 % du montant de la rente du retraité. De plus, une période garantie de 10 ans court à compter du début du service de la rente, pour un montant correspondant à 60 % du montant de la rente du retraité.

b) Participant sans conjoint : Rente viagère garantie pour 15 ans.

RETRAITE ANTICIPÉE :

a) Admissibilité : 55 ans et cessation de service avec tout employeur du Mouvement Desjardins.

b) Réduction actuarielle au moment d'une retraite avant l'âge de 65 ans : Pour le service avant 2009 : 3 % par année manquante pour avoir l'âge de 65 ans ou, si plus avantageux, la règle du 85 à 57 ans (réduction de 0,25 % par mois pour avoir la règle du 85, plus 0,25 % par mois pour avoir l'âge de 57 ans).

Pour le service à compter de 2009 : 4 % par année manquante pour atteindre l'âge de 62 ans.

INDEXATION ANNUELLE DE LA RENTE DES RETRAITÉS :

Selon la hausse de l'IPC sans excéder 3 %.

PRESTATION DE DÉCÈS :

a) Décès avant la retraite : La prestation est la valeur des droits auxquels le participant aurait eu droit s'il avait quitté immédiatement avant son décès.

b) Décès après la retraite : La prestation selon la forme de rente choisie par le participant.

PRESTATION DE CESSATION D'EMPLOI : La somme d'une rente différée est payable à compter de 65 ans et est égale à la rente créditée et à la rente procurée par ses cotisations excédentaires. Pour les participants âgés de moins de 55 ans, le transfert dans un véhicule de retraite autorisé est possible et est assujéti aux règles d'immobilisation contenues dans la loi applicable. Les options de transfert sont également assujétiées aux exigences et aux limites prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Règle du 50 % : Dans les cas de départ, de décès ou de retraite, un montant additionnel est payable au participant. Ce montant est égal à l'excédent des cotisations de l'employé sur 50 % de la valeur de la rente acquise par le participant (les « cotisations excédentaires »).

Règle du 175 % : Pour le service débutant en 2009, une prestation minimale en cas de transfert des droits accumulés sera accordée. Celle-ci sera égale à 175 % des cotisations régulières versées par un participant pour la même période, avec les intérêts accumulés.

MESURE TRANSITOIRE DE LA REFONTE DE 2009 : La mesure transitoire est applicable à tout participant qui aura droit à une rente de retraite sans réduction avant la fin de 2013 pour son service avant 2009, peu importe qu'il opte pour la retraite à ce moment ou après 2013. Le participant recevra, pour l'ensemble de son service, une rente au moins égale à celle que le Régime lui aurait procurée n'eût été de la refonte.



Conjuguer avoirs et êtres

www.rcd-dgp.com